



2 Place de la mairie  
Téléphone : 05 65 99 90 65  
e-mail : mairie@murasson.fr

## CONVENTION DE LOCATION

### Salle des fêtes de Murasson

Entre

Le Maire de la commune de Murasson

D'une part,

Et

Mme, M \_\_\_\_\_

- En tant qu'habitant ou entrepreneur de la commune  
 En tant que personne ou entrepreneur hors commune

Désigné l'organisateur,

Domicilié(e) :

Téléphone :

D'autre part,

**Il a été convenu un droit précaire d'utilisation accordé aux conditions suivantes :**

L'organisateur devra délivrer au moment de l'état des lieux d'entrée :

- Un chèque de caution de 300€ à l'ordre du Trésor public qui garantit tout désordre qui pourrait survenir entre l'établissement de l'état des lieux d'entrée et l'état des lieux de sortie.
- Le chèque de réservation, également à l'ordre du Trésor public, dont le montant lui sera notifié et qui aura été délibéré par le Conseil Municipal.

La période d'utilisation des locaux est prévue comme suit :

Du \_\_\_\_/\_\_\_\_/\_\_\_\_ à \_\_\_\_h\_\_\_\_

Au \_\_\_\_/\_\_\_\_/\_\_\_\_ à \_\_\_\_h\_\_\_\_

Attention : Le chauffage devra être impérativement éteint au plus tard à l'heure de fin indiquée.

Au-delà, la mairie se réserve le droit de refacturer l'électricité consommée inutilement.

L'organisateur

Le maire de Murasson